REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SAALES

Nombre de membres en exercice: 15

PROCES-VERBAL
Séance du 16 juin 2015

Présents : 11

Votants: 14

L'an deux mille quinze et le seize juin l'assemblée convoquée le 08 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL (Maire) en séance ordinaire

Sont présents: Claude BRIGNON, Sandra FORNACIARI, Colette GLEITZ, Jean-Pol HUMBERT, Pierre-Marc HUNG, Dominique LIEBMANN, Marc MAIRE, Jean-Claude PHILIPPE, Dalila TRUTTMANN, Jean-Luc VIGNERON, Jean VOGEL

Représentés: Katia BIACCHI par Sandra FORNACIARI, Vincent FROEHLICHER par Claude BRIGNON, Brigitte HUNG par Colette GLEITZ

Excusé(s): Romain MANGENET

Absent(s):

Secrétaire de séance: Colette GLEITZ

2015 - 030 - Zentar : Demande de subvention

Le Maire expose au Conseil que le projet de démolition de la maison Zentar et de création d'un parking de proximité peut être subventionné par une aide parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Muncipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la demande de subvention

2015 – 031 - Bourg-Centre 3ème tranche : SNC transfert de contrat

Le Maire annonce au Conseil que le bureau d'études SNC Lavalin d'Ivry-Sur-Seine (représenté par Ludovic Vaz) chargé de réaliser le suivi des travaux du Bourg-Centre 3ème tranche a cédé son fonds de commerce à TPF Ingénierie de Marseille.

Un avenant à l'acte d'engagement sera présenté prochainement au Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition d'IPF Ingénieire sous réserve du prix demandé.

2015 - 032 - Urbanisme : Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin

Le Maire expose que la Loi de Finances pour 2014 (Article 90) autorise les communes qui le souhaitent à exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable (de 5 à 20 m²).

A ce titre, le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer cette exonération à compter du 1er Janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable à compter du 1er Janvier 2016

2015 - 033 : Camping : Dates d'ouverture

Le Maire anonce au Conseil que le camping sera ouvert tous les ans du 15 Juin au 15 Septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les dates proposées

2015 - 034 - Personnel communal : Modification des horaires

Le Maire expose la nécessité de diminuer de 5 heures par semaine le temps de travail de Madame Arlette GASS, agent des écoles maternelles, suite à l'arrêt de la cantine scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de diminuer le temps de travail de Madame Arlette GASS à compter du 1er avril 2015

- **CHARGE** le Maire de signer les documents nécessaires.

2015 - 035 - ONF : Motion de soutien

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réuni en assemblée le 16 Juin 2015 :

- **DEMANDE** à l'Etat de conforter le Régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :
  - un caractère national permettant la péréquation entre les territoires,
  - un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, a minima, à leurs niveux actuels.

- **DEMANDE** à l'Etat de continuer à confier la mise en oeuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés,

- **REAFFIRME** son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF,

- **ESTIME** que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat,
- **APPORTE** son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national.

Le Conseil Municipal souhaite que ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

2015 - 036 - OBJET : Ligne de trésorerie interactive : Renouvellement

L'ouverture de la ligne de trésorerie décidée lors du conseil municipal du 22 Mai 2008 arrive à échéance le 24 Aout 2015.
Le Maire expose au Conseil l'intérêt d'une telle ligne permettant, si besoin, de financer les travaux importants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le renouvellement de la ligne de Trésorerie pour une période d'un an selon les conditions annexées à la présente,

- **ACCEPTE** la mise en place d'une ligne de trésorerie interactive sous réserve de l'accord du comptable public.

2015 - 037 : Club House : Installation d'un émétteur

Le Maire expose au Conseil la demande de l'association Radio Coyroye de la Bruche qui demande l'autorisation de poser un émetteur radio à leurs frais sur le club house.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et une abstention (Jean-Luc VIGNERON) :

- **DONNE** un accord de principe à la pose de cet émetteur sous réserve de la validation du projet par la commission des travaux.

2015 - 038 - OBJET : Achat d'un photocopieur

La photocopieuse n'est plus en état de fonctionner correctement.

Après consultation, le Maire propose d'acquérir le nouveau photocopieur auprès de l'entreprise TECHNO-BUREAU de Strasbourg pour un montant de 4 765 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de ce photocopieur.

Après ce dernier point le Maire lève la séance.